



# ALLONS VOIR SI LA ROSE

# N°1

JANVIER / FÉVRIER

2 0 0 8

## édito

Camarades, allons voir si la rose, qui ce matin avait déclose sa robe de pourpre au soleil, n'a point perdu cette vesprée, les plis de sa robe pourprée... Si 2007 constitue rétrospectivement une (énième) année 0 du socialisme, mettant un point final à la longue séquence commencée avec l'union de la gauche dans les années 1970, alors 2008 se doit d'être l'an 1 du Renouveau, pour le bien du PS et de tous les Français. Nouvelle année, nouveau départ, nouveau journal : celui que vous tenez entre les mains, le journal des sections universitaires du Parti socialiste, dont vous découvrirez

dans les pages qui suivent la réflexion et les contributions à la rénovation, tant militante qu'intellectuelle. Car c'est bien par l'alliance du militantisme, du retour au terrain, et de la reprise d'une réflexion idéologique rigoureuse que passe le salut du Parti Socialiste et du progressisme en France. Une alliance qui est au cœur du concept même des sections universitaires, sections du PS implantées dans les universités et les écoles, et ouvertes aux étudiants, enseignants, chercheurs, et personnels administratif et technique. Au plus près de la réalité sociale du monde du travail, dans la tradition des sections d'entreprise, mais également au cœur de la production de connaissance, elles sont sans doute - du moins est-ce là notre profonde conviction - un vecteur essentiel pour la rénovation.

Vous trouverez dans ces pages un aperçu de ce qui s'y fait et de ce qui s'y dit, d'un point de vue complètement transdisciplinaire : économie, philosophie, sciences politiques, droit, billets d'humeurs, réflexion militante au sens noble du terme. De la part de sections déjà existantes, de sections en devenir ou de groupes amis, comme l'association de gauche d'HEC, Contre-courant. Tout ceci fleure bon le *work in progress* et c'est bien ainsi que nous l'avons voulu : un appel ouvert à la réflexion, à l'engagement, et pourquoi pas à l'adhésion. Ce journal est aussi bien le vôtre que le nôtre, lisez-le, complétez-le, critiquez-le, sur votre campus ou ailleurs. Non, la rose socialiste n'a pas encore perdu tout son éclat, et il ne tient qu'à nous tous de lui redonner de nouvelles couleurs. Aventure passionnante que nous avons quatre ans pour mener à bien. En serez-vous ?

**Les secrétaires des sections**  
**Jaurès - ENS Ulm (Romain Pigenel)**  
**Sciences Po (Camille Spire)**  
**Sorbonne (Anne-Laure Marchal)**

## sommaire

<b>édito</b>	page	1
<b>roseraie</b>		
■ le droit au transport est-il un droit naturel ?	page	2
■ retour sur la refonte du droit du travail	page	3
<b>pétales</b>		
■ élasticité	page	4
■ l'action du gouvernement manque de class	page	5
<b>le bouquet : université, l'état d'urgence ?</b>		
■ LRU : la réforme par l'absurde	page	7
■ le bonheur des uns fait le malheur des autres	page	8
■ enseignement supérieur : la gratuité, "fausse amie" de la gauche	page	9
<b>épinés</b>		
■ travailler plus pour penser plus ?	page	11
■ quelle gouvernance pour l'aire métropolitaine de Paris ?	page	13
<b>éclosion</b>		
■ qu'est-ce que la gauche caviar ?	page	14
■ Strasbourg : la reconquête passe aussi par l'université	page	15
■ projet de redynamisation d'une section universitaire à Grenoble	page	16

## le droit au transport est-il un droit naturel ?

« Libérez les travailleurs ! » ou « Cheminots, au boulot ! » pouvait-on entendre de la part des usagers « pris en otage » selon l'expression consacrée (par qui ?) lors de la manifestation contre la « galère » des grèves du dimanche 18 novembre. Le représentant d'Alternative Libérale explique que « les gens sont bloqués dans leur vie quotidienne » par les grèves des transports et qu'en cela les grévistes portent atteinte à leur liberté. Ce que confirment les slogans entendus en fond – « On veut la liberté ! ». Liberté chérie, c'est donc elle que défendent les anti-grévistes et c'est à elle que s'attaquent les grévistes. Sur ce point je trouve nos libéraux bien collectivistes ou étatistes, et en tout cas se reposant bien trop sur l'Etat pour répondre à leurs attentes.

Dire de l'action d'autrui qu'elle porte atteinte à ma liberté signifie que ce qu'elle m'empêche de faire est un droit qui devrait m'être inaliénable. Les philosophes contemporains (en particulier les libertariens) utilisent en ce sens la notion de droit naturel : ce sont les droits innés, inaliénables et universels que l'on doit à tout être humain en

politiques sont le plus souvent arbitraires car propres à une société donnée et donc générateurs d'inégalités entre les hommes. « À la différence du droit positif, le droit naturel n'édicte que des normes négatives, car il s'agit uniquement pour chacun de respecter les droits de l'autre, donc de « ne pas faire » ce qui est illégitime (...) A contrario, le droit positif exprime un ordre artificiel, instauré par les Etats et les politiciens, imposé sur un territoire donné, reflétant un ordre social qui n'est pas nécessairement en accord avec le droit naturel ». Vous comprendrez ainsi qu'on ne peut pas mettre sur le même plan le droit à la vie et à la liberté d'un côté et de l'autre le droit à la Sécurité sociale, aux congés payés, à l'éducation, au logement, etc., et que si les premiers sont inaliénables les seconds peuvent être soumis au débat. La question devient intéressante quand il s'agit de ranger certains droits dans une catégorie ou dans l'autre : les libéraux (sauf les libéraux de gauche) considèrent la propriété comme un droit naturel et militent pour la suppression de tous les autres droits car ils ne les considèrent pas comme naturels.

Et c'est là que je ne suis pas d'accord avec les protestations contre les grèves des transports : se plaindre qu'on porte atteinte à notre liberté en ne nous transportant pas d'un point à un autre donne l'impression que l'on fait du droit au transport un droit naturel. En cela on lui donne une importance qu'il ne mérite pas et on risque de céder au collectivisme. Traiter le droit au transport comme un droit naturel n'est possible que

dans une vision du monde qui accorde une responsabilité énorme à l'Etat dans son intervention dans la vie sociale.

Comme nous l'avons évoqué plus haut les droits naturels sont essentiellement négatifs : « ne pas tuer autrui » voire « ne pas l'empêcher de travailler s'il en a envie »... Ils ne sont pas dans une optique libérale des droits positifs du type « être transporté d'un point à un autre », ce qui est la porte ouverte à tous les droits positifs que la folie des hommes a pu imaginer, du droit à l'éducation jusqu'au droit au logement. Il faut donc bien distinguer entre « droit de » (naturel) et « droit à » (positif), ce dernier impliquant que quelqu'un d'autre que moi fasse quelque chose pour que je puisse jouir de ce droit. Ainsi le droit de vivre ne supporte qu'une définition négative (que personne ne vienne me tuer) tandis que le droit au logement implique que les autres paient des impôts et me construisent une maison. Dans leur défense d'un droit au transport, les anti-grévistes exigent des autres qu'ils travaillent pour eux, et aucun libéral ne peut être d'accord avec cela : on ne peut contraindre autrui à travailler pour répondre à des besoins qui nous sont propres, cela s'appelle sinon de l'esclavage étatique.

Qu'on m'entende bien, les anti-grévistes réclament le « droit au transport » et pas seulement le « droit de se déplacer ». Autant je considère le droit de se déplacer comme tout-à-fait primordial et inaliénable, autant le droit au transport relève de l'initiative

privée. Le représentant d'Alternative libérale ne reproche pas aux grévistes d'occuper la chaussée et de l'empêcher de traverser la rue, mais bien de prendre le métro pour aller à son travail. Se déplacer librement est un droit naturel qui n'est pas toujours respecté, loin s'en faut, et en cela les libéraux et les internationalistes socialistes se rejoignent en militant pour l'abolition des frontières qui ne font que brimer la liberté des individus. Mais contrairement aux libéraux de dimanche (vous avez compris que je rêve de dire « du dimanche » depuis un certain temps) je ne considère pas le transport comme un droit naturel. Il est absolument injuste que l'Etat sous la juridiction duquel se trouve le territoire que je veux visiter m'en interdise l'accès à la frontière – pour des raisons de nationalité, de visas ou autres – mais je ne demande pas à l'Etat qui m'accueille de me rembourser l'essence que j'ai mis dans ma voiture pour venir jusqu'à lui. Je m'oppose donc fermement à ce « droit au transport opposable » que certains veulent mettre en place sous le couvert du « service mini-

mum » : ce serait le premier pas vers le travail forcé et la collectivisation du transport au sens large (à quand un monopole étatique sur le transport routier pour répondre à ce droit ? – j'en frémis d'avance). Au cours de ces grèves des transports, personne n'a interdit aux manifestants de dimanche de prendre leur voiture ou leurs jambes pour aller travailler – dès lors pourquoi protester qu'on porte atteinte à leur liberté ? Sûrement ces gens font tous les autres jours de la semaine des bises aux cheminots ou leur donnent un pourboire pour les remercier de les avoir transporté jusqu'à leur travail. Sans doute aussi ils ne peuvent voir un auto-stoppeur sur le bord de la route sans se sentir obligé de le prendre dans leur voiture : le droit naturel au transport avant tout. Quoique : « Alternative Libérale se dit prêt à redescendre dans la rue si les grèves continuent cette semaine. En attendant, dimanche, ces anti-grèves ont perturbé la circulation pendant près de deux heures ». Mais ici il est question de droit au déplacement, et c'est une autre histoire...

Maxence Gaillard  
Section Jaurès ENS

On ne peut contraindre autrui à travailler pour répondre à des besoins qui nous sont propres, cela s'appelle sinon de l'esclavage étatique

vertu de son humanité. Ils s'opposent en ce sens aux droits politiques ou sociaux qui sont contingents (ils dépendent de l'histoire d'un pays, de sa constitution...) et qui viennent nourrir la masse des faux droits, ceux que l'on peut attendre du gouvernement mais qui ne sont pas naturels. « Nul ne doit léser autrui dans sa vie, dans sa santé, sa liberté et ses biens », écrit John Locke car ce sont des droits naturels, en revanche les droits

## retour sur la refonte du droit du travail

En février 2005, Gérard Larcher, alors ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, créait un comité de 5 experts chargés de la recodification, à droit constant, de la partie législative du Code du Travail. La tâche est sensible. L'ordonnance portant modification de ce code est en train d'être discutée au Parlement. Elle sera selon toute vraisemblance mise en application dès que la partie réglementaire, elle aussi revisitée, sera prête, d'ici mars 2008.



Cette information ne suscite pas à l'évidence, l'embrassement des travailleurs. Et pour cause : sur le papier, il ne s'agit que d'une entreprise de simplification, sans modification du Code, visant à garantir l'accessibilité et l'intelligibilité de cet outil pour ses « usagers ». Noble démarche. Pourtant, le débat existe parmi les véritables usagers de ce Code : inspecteurs du travail, universitaires et syndicats en premier lieu.

Les critiques portent d'abord sur les carences démocratiques du processus de cette recodification pourtant

particulièrement délicate étant donné son objet. L'utilisation d'ordonnances (finalement portées au vote des parlementaires, procédure non obligatoire), d'un cavalier parlementaire, l'autisme du gouvernement vis-à-vis des organisations syndicales – qui ont multiplié les mises en garde contre les conséquences de cette modification du Code du Travail – ont témoigné d'une volonté de passage en force pour la mise en place de cette ordonnance.

Ces méthodes conduisent alors à s'interroger sur le fond de cette recodification.



Des modifications de plan, de mots dans les articles peuvent avoir de lourdes conséquences sur le sens des dispositions modifiées. En l'espèce, il s'agit pour ses détracteurs d'une véritable réécriture du Code du Travail amenant à un « démantèlement », voire à un « massacre » de notre droit social, héritier de plus d'une centaine d'années d'acquis sociaux et d'une jurisprudence qui, jusqu'à ces dernières années, penchait clairement en faveur de la protection des salariés. Ainsi sont notamment mis en exergue les quelques 500 textes législatifs déclassés dans le domaine réglementaire (ce qui facilitera leur modification ultérieure) ; l'externalisation dans d'autres codes des dispositions concernant – entre autres professions – les travailleurs agricoles, les marins, les dockers ; la scission, réécriture et renumérotation des articles, qui selon certains ferait tomber la jurisprudence existante ; l'utilisation de l'indicatif (marque d'une possibilité) là où l'impératif posait une obligation claire pour l'employeur ; ou encore la multiplication des articles (de 1870 à 3652) qui ne semble pas aller dans le sens de la simplification.

Les opinions des juristes divergent sur la portée réelle de cette recodification. Cependant, ces modifications étant susceptibles de fragiliser de manière non anecdotique le statut des salariés, elles

auraient mérité un débat public plus large que celui qui a eu lieu, restreint aux praticiens du droit du travail.

De nombreux sites internet se font l'écho de cette préoccupation, mais seuls quelques articles de presse répartis sur 3 années traitent de cette recodification. La complexité et la technicité de ce sujet ont empêché sa percée sur l'agenda médiatique, d'autres thèmes comme la mobilisation contre CPE l'ayant devancé dans les rubriques Politique et Société. La recodification portait pourtant en elle tous les ingrédients pour une plus large contestation (un sujet sensible touchant les droits des salariés allié à un processus de ratification contesté). Malgré les communiqués et conférences de presse des organisations syndicales ainsi que la mobilisation d'inspecteurs du travail, on n'a pas assisté à une émergence publique de ce sujet. Une modification substantielle du Code du travail a pu être menée – quelles que soient ses véritables conséquences sur la protection des salariés, la question restant posée aux juristes – sans qu'une large discussion publique ait pu avoir lieu, ceci permettant au gouvernement de laisser la négociation avec les partenaires sociaux de côté, comme à l'accoutumée...

Anne-Laure Marchal  
Section Sorbonne

## retour sur les méandres de la recodification

Décembre 2004

Une première Loi d'habilitation autorise le gouvernement à opérer à une recodification du Code du Travail sous un délai de dix-huit mois.

Décembre 2006

Le délai n'ayant pas été suffisant (le mouvement contre le CPE n'y aurait pas été étranger), une nouvelle habilitation est votée grâce à un cavalier parlementaire introduit dans la Loi sur le développement de l'actionnariat salarié. Un nouveau délai de neuf mois est ainsi accordé au gouvernement pour mener à terme cette recodification.

12 Mars 2007

L'ordonnance portant cette modification est prise en conseil des ministres, et est déposée devant le Parlement avant la date de fin de l'habilitation.

26 Septembre 2007

Le Sénat adopte en première lecture le projet de Loi de ratification de cette ordonnance.

Décembre 2007

L'Assemblée Nationale discute à son tour le projet de Loi de ratification de l'ordonnance du 12 mars.

*L'examen du PLF 2008 (Projet de Loi de Finances) en discussion actuellement au Parlement révèle un certain nombre de « surprises » peu enthousiasmantes. A titre d'exemple, la somme allouée à la détaxation des heures supplémentaires (mesure considérée comme « phare ») qui coûte déjà près de 5 milliards € est basée sur le nombre d'heures supplémentaires actuellement réalisées alors que le contingent existant (220 heures annuelles par salarié) est déjà loin d'être entièrement consommée. Autrement dit, le gouvernement parie déjà sur l'échec de la mesure... Mais d'autres incongruités apparaissent également.*

La croissance française, que Nicolas Sarkozy voulait "aller chercher là où elle est", est apparemment bien cachée. Ou plutôt ne mord pas aux appâts tendus par la majorité UMP. Cette information n'est pas donnée par un économiste cryptocommuniste ou socialiste, mais par les documents fournis par le gouvernement à l'occasion du débat sur le PLF 2008. Parmi ces documents qui doivent être transmis au Parlement figure le rapport sur les prélèvements obligatoires (PO). Ce dernier est consultable sur le site [www.performance-publique.gouv.fr](http://www.performance-publique.gouv.fr).

Ce rapport analyse l'évolution des PO, et permet de prévoir le montant des recettes issues de ces prélèvements. En effet il n'est pas possible de connaître à l'avance de façon certaine le montant des recettes fiscales. Pour évaluer ces recettes on utilise deux éléments : l'évolution du PIB (la croissance), et la façon dont les recettes varient en fonction du PIB (que l'on appelle élasticité des PO à l'activité économique). Si on a une élasticité des PO de 1, cela signifie que lorsque le PIB croît de 1%, les recettes fiscales augmentent de 1%. Si l'élasticité est de 2, cela signifie que lorsque le PIB croît de 1%, les recettes fiscales augmentent de 2%.

**Quelles sont les hypothèses retenues par le gouvernement pour 2008 ?**  
Le gouvernement retient une prévision de croissance comprise

entre 2 et 2,5%, en précisant que la croissance sera probablement plus proche de 2 que de 2,5%. Face aux nombreuses contestations de ces chiffres (trop optimistes), le gouvernement a affirmé que les mesures qui figurent dans la loi TEPA et dans le projet de loi de finances permettront d'améliorer la croissance.

**Mais le gouvernement sait qu'il ment.**

La croissance ne sera pas tirée par la suppression des droits de succession, ni par les mesures injustes et inefficaces des différentes lois votées par la majorité UMP... Les services de Bercy qui ont élaboré le rapport sur les prélèvements obligatoires voulaient probablement éviter que cette prévision de croissance irréaliste se transforme en un déficit abyssal (ce qui ferait mauvais genre alors que la France va prendre la Présidence de l'Union Européenne en 2008). Ils ont donc trouvé la parade : ils ont retenu un taux d'élasticité des PO très bas. Alors que celui-ci était de 1,6 pour 2006 et 1,9 pour 2007, il ne serait que de 1,1 pour 2008 selon les prévisions gouvernementales. En effet si on fait une prévision de croissance trop élevée et qu'on l'accompagne d'un taux d'élasticité élevé, cela conduit à surestimer les recettes fiscales et peut donc provoquer un déficit très important.

Le gouvernement voulait éviter que sa prévision de croissance fantaisiste entraîne un dérapage trop important des finances publiques. Il a donc retenu un taux d'élasticité des recettes fiscales très bas. Dans la réalité la croissance sera plus faible qu'annoncée, et le taux d'élasticité des prélèvements obligatoires sera plus élevé.

Le fait que le taux d'élasticité retenu soit beaucoup plus faible que les années précédentes montre donc que **le gouvernement sait que la croissance sera faible, très faible ! Personne ne croit donc aux prévisions de croissance annoncées par Mme Lagarde, pas même ses collaborateurs.**

Adrien Brun  
Section Sciences-Po

## L'action du gouvernement manque de class

*Les commentaires vont toujours bon train dans le sens de l'inexistence du Parti Socialiste, de son absence de contre-propositions aux projets funestes du gouvernement. Assurément, les journalistes (et peut-être les citoyens) feraient mieux de regarder la diffusion des débats à l'Assemblée de temps en temps. Le groupe parlementaire socialiste y est particulièrement présent et efficace. Outre les dix propositions émises sur le pouvoir d'achat ou encore la contre-réforme de la carte judiciaire, le PS s'applique aussi à faire valoir des amendements intelligents, utiles à nos concitoyens et pourtant rejetés systématiquement par la droite.*

**Le constat d'une procédure nécessaire : les actions de groupe en droit français**

L'exemple récent le plus caricatural est sans doute celui de l'amendement des actions de groupe en français, sur le modèle des « class action » aux Etats-Unis. **L'action de groupe ou encore recours collectif permet à plusieurs personnes ayant subi le même préjudice de se coaliser pour rester en justice.** Ce type de procédure existe bien sûr aux Etats-Unis, au Canada mais aussi au Portugal ou en Suède, que l'UMP prend en modèle quand cela l'arrange dans sa « démonstration ». **L'action de groupe est particulièrement utile lorsque les plaignants sont face à un préjudice collectif dont est accusé une grande entreprise monopolistique ou oligopolistique privée.**

On peut citer par exemple le cas des opérateurs téléphoniques français, condamnés en 2006 par le Conseil de la concurrence à une amende record (plus de 530 millions €) pour « entente illicite ». Autrement dit, les abonnés ont été lésés du fait de l'accord passé sur les prix alors que la sacro-sainte concurrence était censée les orienter à la baisse. **Mais l'absence de class action dans le droit français a abouti au fait que les principaux concernés, à savoir les abonnés, n'ont pas été indemnisés du préjudice subi mais que c'est l'Etat qui a récupéré la soulte.** D'autres exemples existent encore : les grandes surfaces commerciales ou les laboratoires pharmaceutiques face auxquelles seuls les recours collectifs permettent d'obtenir réparation en cas

de préjudice lourd et répété. **En d'autres termes, la class action est le moyen de faire en sorte que la libéralisation ne soit pas à sens unique, qu'elle ne débouche pas seulement sur une hégémonie des entreprises qui finissent toujours par s'entendre ou par ne pas pouvoir être inquiétées par un individu seul en raison de leur poids financier massif.** La justice doit forcément donner au consommateur les moyens de se défendre, sans quoi la concurrence serait doublement faussée pour le consommateur : au niveau des prix puisque l'entente conduit à une stagnation voire à une hausse des prix mais aussi par rapport à sa propre qualité de justiciable.

**Avez-vous lu « la nuit au fouquet's » ? Vous comprendrez pourquoi l'amendement socialiste sur la mise en place des class action a été une fois de plus retoqué**

Si les parlementaires de droite ont longtemps été hostiles à cette démarche (suivant de facto la position affichée constamment par le MEDEF), certains d'entre-eux semblent s'y être ralliés, bon gré mal gré, ces dernières années. Alors que le Sénat avait combattu féroce-ment la proposition faite une première fois par le PS en 1998, c'est **Luc Chatel, alors député, qui déposa une proposition de loi le 26 avril 2006, faisant suite à une promesse de Jacques Chirac, pour instaurer les actions de groupe dans le droit français.** Malgré le soutien des parlementaires de gauche (il est vrai moins nombreux qu'aujourd'hui), sa proposition fut pourtant assez vite enterrée, face une nouvelle fois à l'intransigeance et au lobbying féroce auprès des députés de la majorité du principal syndicat patronal, qui, on le sait tous, est tellement maltraité dans ce pays.

« la class action est le moyen de faire en sorte que la libéralisation ne soit pas à sens unique »

**Le Chate(l) assiégé ?**

L'UMP n'en est toutefois pas à une contradiction près. Le même Luc Chatel, devenu par la grâce du 6 mai 2007 secrétaire d'Etat à la consommation présente mercredi 21 novembre 2007 son projet de loi sur la consommation à l'Assemblée nationale. **Les députés socialistes sont nombreux dans l'hémicycle. Ils ont préparé un grand nombre d'amendements bien ficelés, dont un, particulièrement bien rédigé et établissant des garde-fous aux dérives constatés dans certains pays, porte précisément sur l'adoption (enfin !) des actions de groupe en droit français.** Car à la stupéfaction générale, le Luc Chatel député qui défendait une proposition de loi sur ce sujet il y a plus d'un an contredit le Luc Chatel ministre qui prétend maintenant qu'il est urgent d'attendre pour mettre en place ce dispositif. A l'entendre, il serait presque nécessaire de convoquer un Grenelle des class action avant de savoir quoi faire ! Quant aux parlementaires de la majorité, ils se sont illustrés par la volonté de limiter au minimum le champ d'application de ce qu'ils considèrent sans doute comme un droit « exorbitant » accordé aux consommateurs. Le dispositif

de class action est donc totalement absent du projet de loi sur la consommation et l'amendement socialiste, juste, mesuré et incisif est rejeté, en suscitant toutefois une forme d'incompréhension dans certains bancs de l'UMP.

**Au moment où la revendication de pouvoir d'achat n'a jamais été aussi puissante, où les marges bénéficiaires dégagées par les grands groupes n'a jamais été aussi forte, comment le gouvernement et la majorité peuvent-ils à ce point se coucher devant les intérêts patronaux à la petite semaine ?** Alors que la commission Olivettes (nous en parlerons bientôt sur ce blog) prévoit dans le même temps d'accroître de manière totalement déraisonnée les sanctions envers des internautes qui téléchargent de la musique, que l'on parle de « dépenalisation du droit des affaires », cette remise aux calendes grecques de cette proposition qui marque pourtant les vertus d'une opposition socialiste particulièrement constructive sont proprement invraisemblables. En tout état de cause, nous attendons avec impatience le remaniement ministériel pour que M. Chatel se souvienne un jour qu'il a été député...

**Jonathan Gindt**  
Section Sciences-Po

## universités : l'état d'urgence ?



### LRU : la réforme par l'absurde

#### motion de la section Jaurès de l'École Normale Supérieure

La loi « Liberté et Responsabilité des Universités », présentée par le gouvernement et le Président de la République comme une des réformes les plus urgentes à mener, prétend endiguer la spirale descendante de l'enseignement supérieur français en agissant sur la seule gouvernance des universités. Préparée en catimini au terme d'une concertation minimaliste, elle reprend presque mot pour mot les demandes adressées par la Conférence des Présidents d'Université aux candidats à la présidentielle. Votée à la sauvette pendant l'été pour empêcher un examen et une discussion attentifs de son contenu par ceux qu'elle concerne au premier chef (enseignants-chercheurs et étudiants), elle suscite actuellement une mobilisation proportionnelle à l'inquiétude qui habite tous les acteurs de l'enseignement supérieur en France depuis maintenant trop longtemps.

#### Une loi idéologique et déphasée

Tous les candidats à l'élection présidentielle semblaient s'accorder pour dire que les deux plus grands problèmes de l'université sont son financement indigent, et le taux d'échec anormalement élevé en premier cycle. Et pourtant la priorité donnée à la réforme de la « gouvernance » traduit un retour à des réflexes idéologiques classiques pour un gouvernement de droite : accabler la bureaucratie, critiquer le « gaspi » et en profiter pour faire passer des réformes à moyens constants. Or on n'obtiendra pas de résultats probants tant que l'on ne s'attaquera pas au sous-financement chronique

de nos universités : la France investit deux fois moins dans ses étudiants que ne le font les autres pays de l'OCDE. Le premier des cinq chantiers annoncés par Valérie Pécresse ne vient donc ni au bon moment, ni au bon endroit.

#### Des crédits imaginaires

La raison de la priorité donnée à une réforme technocratique est simple : il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'Etat, vidées par les 15 milliards du « paquet fiscal », alors que le budget annuel de l'université ne dépasse pas actuellement les 10 milliards ! Les crédits supplémentaires promis par Valérie Pécresse sont principalement des crédits fléchés destinés uniquement à trois établissements en situation d'urgence matérielle absolue, des crédits d'impôt-recherche dont les entreprises profiteront aux dépens des universités, et enfin des reprises de crédits non débloqués durant la législature précédente.

#### Une rigueur budgétaire révélatrice de la faible ambition du gouvernement

Sans marges d'action, le gouvernement ne peut que lancer une réforme à blanc, et débloquer ensuite, en réponse aux protestations légitimes, des crédits insuffisants et ponctionnés sur d'autres budgets (utilisation des fonds de la rénovation de Jussieu pour renforcer l'aide aux étudiants, vente d'une partie du capital d'EDF pour augmenter la dotation globale des universités). Plutôt que d'investir résolument dans l'innovation et l'avenir en aidant massivement la recherche,

les jeunes et leur formation, l'UMP dilapide l'argent public et « déshabille Pierre pour habiller Paul » ! Choix douteux s'il en est, tant pour l'université que pour la croissance.

#### Une mauvaise réponse à de vraies questions

Si l'ensemble de la communauté universitaire est d'accord sur la nécessité d'une réforme structurelle, sans laquelle l'augmentation des financements ne serait pas efficace, force est de constater que l'autonomie proposée n'en est pas une. On ne peut qu'être favorable à une autonomie qui donnerait vraiment le pouvoir de décision aux enseignants, personnels et étudiants de l'université. Elle seule mettrait fin aux lourdeurs bureaucratiques générées par la tutelle administrative et financière de l'Etat. Une autonomie qui reconnaîtrait que la communauté de l'enseignement supérieur est à elle-même sa meilleure ressource, et que c'est à elle de gérer au mieux, et au plus près des besoins locaux, ses ressources matérielles et financières.

Mais sous couvert d'autonomie, la loi LRU ne propose qu'une présidentialisation du fonctionnement de l'université, en réduisant notamment la représentation des personnels administratifs et techniques et des étudiants au sein du Conseil d'administration et en accroissant les pouvoirs de nomination du président (pour les enseignants et les membres du CA). Ce renforcement des pouvoirs d'un seul homme au détriment de la communauté scientifique, pendant universitaire de la vision du pouvoir politique hyper-présidentiel portée par



Nicolas Sarkozy, est la négation même de la logique intellectuelle qu'incarne l'université française.

### L'université, ce grand corps malade

L'inventaire objectif des faiblesses de l'université française reste donc à faire. Taux d'encadrement insuffisant en premier cycle, locaux non entretenus et mal adaptés aux nouveaux enjeux créés par la massification des études ; conditions de vie étudiantes trop souvent déplorables, marquées par les lacunes en matière de logement, de santé et tout simplement difficultés financières ; enfin, et ceci explique beaucoup de choses, rivalité ruineuse entre l'université en tant que telle et le système classes préparatoires-grandes écoles, qui concentre les financements et le capital symbolique. Il n'y aura pas de solution sectorielle à ce problème global ; c'est la structure même de l'enseignement supérieur en son ensemble, et la répartition du crédit tant financier que symbolique, qui doit être repensée d'un seul coup et parallèlement à un effort massif de financement.

### Une autre réforme est possible et nécessaire

Loi cache-misère, loi de circonstance, incarnation d'une réforme bancaire, bâclée et aveugle aux problèmes les plus urgents, la loi LRU ne peut être la réponse à la situation d'urgence qui est celle de notre enseignement supérieur. Le Parti socialiste pense aussi qu'une réforme est nécessaire, sous

réserve qu'elle traite les problèmes réels, qu'elle aborde à la fois l'aspect organisationnel et l'aspect économique et qu'elle respecte quelques principes d'action simples :

- Nous en appelons à l'organisation immédiate d'Etats-général de l'enseignement supérieur, comme préalable nécessaire à une réforme adaptée, efficace, conçue et acceptée par tous. Une réflexion de fond doit être conduite sur les missions assignées à l'université et à sa place dans l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que sur les moyens nécessaires, en y associant toutes les parties concernées et non les seuls donneurs d'ordre.

- Nous soutenons le principe d'autonomie réelle des universités, s'il s'accompagne d'une transparence accrue des processus de décision. Le financement privé, en particulier, est acceptable et souhaitable s'il se fait en toute transparence et sous le contrôle démocratique de la communauté universitaire.

- Nous appelons Nicolas Sarkozy à tenir ses engagements, avec la mise en place d'un plan de financement pérenne des universités, reposant en particulier sur la constitution de fondations, et sur une restructuration du tissu universitaire. Ceci doit s'accompagner d'un plan de construction de locaux et de logement étudiants pour les universités les plus démunies.

- En particulier, des fonds doivent être rapidement débloqués pour améliorer le taux d'encadrement et les conditions matérielles des étudiants, pas simplement par

l'augmentation du nombre de bourses, mais aussi par des mesures telles que l'instauration d'une carte de soins gratuits, proposée de longue date par le PS.

**En conséquence, la section Jaurès-ENS appelle à faire obstacle à l'application de la loi LRU. Nous appelons enseignants, personnels administratifs et techniques, chercheurs et étudiants à se mobiliser, en bloquant les Conseils d'Administration des universités et établissements publics d'enseignement et de recherche, pour empêcher que ne soient entérinées les dispositions de la loi LRU.**

**Motion votée en A.G. de section le mercredi 5 décembre**

## le bonheur des uns fait le malheur des autres

Le mouvement étudiant opposé au projet de loi sur « l'autonomisation » des universités, en faisant coïncider son action avec celle des « cheminots », et autres salariés assujettis à un régime spécial, a eu tort, il s'est tiré une balle dans le pied.

Certains leaders syndicaux ont cru voir dans cette association le moyen de lancer une dynamique puissante qui devait conduire à retourner l'opinion publique – plutôt d'accord avec le principe de la nécessité de réformer les régimes spéciaux – et permettre d'installer en France un climat d'opposition systéma-

tique aux réformes entreprises par Nicolas Sarkozy ; un grand front anti-sarko devait naître paralysant ainsi le pouvoir de réforme de notre nouveau – mais plus si nouveau que ça – président.

Cette analyse de la situation a été pour le moins maladroite, et l'on peut même dire si l'on est un peu moins bienveillant à l'égard de ceux qui l'ont adopté qu'elle a été complètement insensée.

D'un point de vue compta-ble d'abord, comment souhaiter que le mouvement d'opposition à l'autonomisation de l'université rejoigne celui de l'opposition à la réforme

des régimes spéciaux quand l'on sait que tous les indicateurs d'opinion publique montraient clairement leur soutien à cette réforme. Comment croire à la possibilité d'un retournement de l'opinion alors même que l'on est conscient du déséquilibre des forces en jeu. D'un côté nous avons un gouvernement qui jouit d'une puissance médiatique inégalée qui défend une réforme que chacun sait – ou pense savoir – nécessaire et, de l'autre, des salariés au nombre limité qui défendent leur privilèges, résurgence d'un autre temps, sans arriver à le justifier tout à fait à l'heure d'aujourd'hui.

Au niveau de la stratégie politique ensuite, une idée, pourtant fort simple, n'a pas été respectée, qui consiste à ne s'engager dans un combat que si l'on est sûr de pouvoir le remporter ; on a fait tout le contraire. En associant les deux « causes », en essayant de faire naître un grand mouvement contestataire, on a tout simplement neutraliser toute l'originalité de l'opposition à la loi Pécresse, opposition légitime si elle est rationnelle et pragmatique, et non pas dogmatique, mais qui perd toute légitimité parce que s'inscri-

vant dans un mouvement de contestation généralisé associé par le gouvernement et par l'opinion publique au dernier rôle de l'ennemi vaincu qui refuse la défaite.

Oui, car aux yeux des Français, aidés en cela par les portes paroles du gouvernement à l'unisson, la réforme est un engagement électoral de Nicolas Sarkozy qui a été élu pour la mettre en place. Et voilà, la boucle est bouclée, refuser la réforme c'est être antidémocrate. Cette rengaine, on l'entend systématiquement dans la bouche de

la droite installée et de son électorat, il est dommage aujourd'hui qu'a cause d'un petit nombre de gens peu clairvoyants, on entende à propos des craintes de ceux, universitaires et étudiants, qui veulent faire entendre leurs voix sereinement et mettre en garde contre certaines déviations que la loi Pécresse risque d'introduire dans le système universitaire français, et qui représenterait un danger pour le principe et le droit à un enseignement libre.

**Baptiste Pécriaux**  
Section Sorbonne

## enseignement supérieur : la gratuité, « fausse amie » de la gauche...

*Le récent débat sur la loi LRU s'est cristallisé autour de la question de l'autonomie des universités et de l'opportunité du développement de leur financement par des acteurs privés, mêlant des craintes fondées à des fantasmes. Au-delà des questions relatives à l'articulation entre les différentes sources de financement, le débat public tend, de façon générale, à se centrer sur la problématique de l'efficacité du système universitaire français.*

Cependant, les dysfonctionnements de notre système ne posent pas seulement des problèmes d'efficacité, ils posent également des problèmes d'équité, essentiellement en ce qui concerne la répartition de la charge du financement de notre système universitaire. Le système français combine essentiellement deux sources de financement : l'impôt et les droits de scolarité acquittés par les étudiants.

Au nom de l'égalité et des principes du « service public de l'enseignement supérieur », la gauche a longtemps été l'avocate du principe de gratuité ou, tout du moins, de modicité des droits d'inscription et d'un financement essentiellement assuré par l'impôt.

Or l'évidence de l'association de la gratuité à l'égalité doit être sérieusement remise en question aujourd'hui. Les socialistes sont invités, non pas à renier leurs principes, mais au contraire à constater que les instruments qu'ils pensaient être les meilleurs au service de l'équité de notre système éducatif ne le sont sans doute pas. Il s'agit pour nous de forger de nouvelles solutions afin d'assurer une plus grande égalité, tout en modernisant notre système universitaire.

### Une formidable machine à redistribuer ... à l'envers

C'est en réalité une redistribution massive mais à l'envers qui s'opère dans le cadre du système de financement actuel. La gratuité donne l'illusion d'un libre accès à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants, quelles que soient leurs catégories sociales d'origine. Cependant, la proclamation de la gratuité comme corollaire de l'idéal égalitaire procède d'une négation des situations de départ des individus. De fait, les disparités de taux d'accès à l'enseignement supérieur selon la catégorie sociale d'origine sont criantes. L'existence d'une contribution uniforme indifférente au profit que retirent les familles du système d'enseignement supérieur favorise mécaniquement les ménages les plus aisés.

On assiste de facto à une véritable redistribution à l'envers, renforcée par le dualisme Grandes Ecoles-universités et par le caractère peu redistributif de l'autre levier de financement de l'université : l'impôt. En effet, proportionnellement, les ménages situés sur le bas de l'échelle des revenus « profitent » moins des avantages du système d'enseignement supérieur que les ménages situés sur

le haut de l'échelle, dont les enfants sont bien plus représentés au sein des facultés et dans les classes préparatoires de surcroît. Les ménages les moins aisés financent en résumé les études des enfants des ménages les plus aisés, les mêmes études auxquelles leurs propres enfants n'ont pas accès. En guise d'illustration, parmi les jeunes de 18 à 24 ans, moins d'un quart suit des études supérieures dans les familles des premiers déciles et largement plus d'un sur deux dans les familles des derniers déciles.

### L'égalité, réellement !

L'idée selon laquelle l'égalité d'accès passerait nécessairement par la modicité des droits d'inscription ou la gratuité (dans le cas des CPGE) procède en réalité d'une conception formelle de l'égalité qui fait abstraction du caractère inégalitaire de la situation de départ des individus. Les socialistes ne peuvent se contenter de proclamer une égalité formelle – qui consiste en un traitement uniforme – surtout quand celle-ci masque en réalité des inégalités qu'un traitement indifférencié conduit même à amplifier. Ils doivent poser clairement la question des mécanismes redistributifs im-

plicités à l'œuvre dans le cadre du système actuel de financement de l'enseignement supérieur pour viser l'égalité réelle. Au-delà d'une simple correction des inégalités engendrées par le marché, il s'agit de lutter concrètement contre les inégalités, là où elles se forment, à la racine.

### Allocation d'autonomie... ou d'anomie ?

Tel que proposé par le pacte présidentiel de Ségolène Royal, le dispositif dit d'« allocation autonomie » prévoyait une prestation mensuelle d'environ 800 Euros, sous conditions de ressources, à chaque étudiant contre l'engagement d'assurer quelques heures de soutien scolaire. 800 Euros, cela représentait une somme déjà beaucoup plus enviable que la moyenne des bourses actuelles mais encore trop peu, dans la plupart des villes universitaires, pour assurer une réelle autonomie financière de l'étudiant.

L'allocation d'autonomie laisse en outre deux questions en suspens : elle ne tranche pas la question de l'autonomie de l'étudiant par rapport aux parents et ne règle pas le problème de la redistribution à l'envers (le financement de cette prestation demeurant assuré par des impôts peu redistributifs). D'où la nécessité de rechercher un effet redistributif à travers les droits de scolarité. Il apparaît donc une complémentarité entre la hausse des droits de scolarité et une allocation d'autonomie substantielle, pouvant aller jusqu'à 1200 Euros mensuels.

Une telle réforme combinerait à la fois l'exigence de l'équité et d'efficacité puisqu'elle permettrait, par ailleurs, de dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour le financement des universités.

### Tanguy ou Charles-Henri, ni l'un ni l'autre !

Par ailleurs, fonder, comme cela a été proposé par l'UNEF, l'obtention de l'allocation d'autonomie sur le revenu des étudiants et non celui de leur famille d'origine renforcerait le phénomène de redistribution à l'envers, déjà à l'œuvre dans le système actuel de droits de scolarité d'un montant très faible. En outre, l'institution d'une telle allocation fondée sur l'autonomie de l'étudiant par rapport à ses parents engendrerait des coûts budgétaires exorbitants (5 millions

d'étudiants et 800 Euros en moyenne : 48 milliards €) et présenterait des risques de dérive, compte tenu de la difficulté à s'assurer de l'absence de transferts financiers entre parents et enfants.

Enfin, les enjeux de redistribution en matière éducative se posent également en termes de cycle de vie et font intervenir la problématique de la formation tout au long de la vie.

Dans ces conditions, une réforme juste et efficace du financement de l'enseignement supérieur doit reposer sur trois axes essentiels, prenant en compte les phénomènes redistributifs dans toutes leurs dimensions :

**Réforme du système des bourses et des organismes assurant leur délivrance** (à commencer par le CROUS) pour en améliorer leur efficacité. Il s'agit d'augmenter substantiellement les bourses, en multipliant leur montant actuel par 3 et d'élargir nettement le nombre de leurs bénéficiaires afin d'éviter les effets de seuil, dont sont victimes les classes moyennes. Il s'agira pour se faire de lisser la dégressivité éventuelle des bourses ;

**Instauration d'un système de droits de scolarité progressifs**, proportionnel aux revenus de l'étudiant (ou de ses parents le cas échéant) et mise en place parallèle d'un barème national évitant les effets d'éviction entre universités ;

**De la redistribution à l'envers à la redistribution au long du cycle de la vie** : le droit à la formation tout au long de la vie doit être réellement instituée, afin de permettre notamment aux employés sortis tôt du système scolaire de bénéficier d'une formation permanente. C'est aussi la condition de la mise en place d'une sécurisation des parcours professionnels.

Une réforme volontariste appuyée sur ces trois axes casserait la logique de la redistribution à l'envers générée par le fonctionnement actuel du système et dégagerait en outre des marges de financement substantiels et pérennes (loin des ventes ponctuelles par appartement du capital des entreprises nationales) pour l'université, chantier fondamental de la gauche revenue au pouvoir.

**Bastien Taloc & Jonathan Gindt**  
Section Sciences-Po



# épines

## travailler plus pour penser plus ?

### petite réflexion sur la « machine à perdre »

A toute chose malheur est bon : la dernière défaite en date du PS, à l'élection présidentielle, a eu l'effet d'un puissant révélateur sur les consciences socialistes. Il y a quelques mois, on célébrait les noces des motions, l'intelligence du projet, l'unité du Parti. Confessons-le : on avait tort. Et nos plus éminents camarades n'ont pas manqué de le faire savoir par voie de presse et de littérature. En un prodigieux concert d'imprécations, où gémonies et gémissements ont alterné vertueusement, mille voix se sont levées pour stigmatiser l'infâme parti socialiste : inepte, inapte, inadapté, stérile ; une école du vice, d'où les meilleurs esprits ressortent broyés, émasculés, « caporalisés », pour reprendre le mot des Gracques à leur université d'été. A longueur de tribunes, sur Internet ou dans les journaux, on a vu l'été durant, et encore à la rentrée, groupes de militants, caïds de tel ou tel clan du parti, experts, compagnons de route, sympathisants et amoureux éconduits démontrer par A+B que du passé il fallait faire table rase, et plus encore. Avec comme point d'orgue le cri de Jean-Luc Mélenchon dans Libération : « Marre de la bouillie intellectuelle au PS ! ».

Leitmotiv : le PS ne réfléchit pas, le PS n'a pas travaillé, et n'a donc pu mettre à jour son « logiciel » idéologique ; ceci expliquerait en grande partie ses défaites passées, présentes et à venir. Corollaire : l'UMP, « elle », a travaillé. Donc elle a gagné. Avec à l'appui une histoire (à tous les sens du terme) désormais bien connue : Nicolas Sarkozy a très tôt mis au point un dispositif de rénovation intellectuelle, s'appuyant sur des « conventions » où l'on conviait experts de droite et de gauche, et sur une équipe ultra-compétente de jeunes talents menés à la baguette par la fameuse Emmanuelle Mignon. Cette petite musique revient dans nombre d'analyses socialistes de la défaite. Elle a également été reprise par un Patrick Devedjian plein de sollicitude et expliquant qu'il souhaitait, pour le bien

de notre pays, que le PS réussisse « enfin » sa modernisation.

Je vois là deux excellentes raisons de ne pas accepter ce constat comme parole d'évangile. Ce qui est trop facilement reconnu et mis en avant est souvent l'inverse de la vérité. Ce qui est de la sorte caché est sans doute ce qui est le plus signifiant. Et ce que met en avant l'UMP, on en conviendra, a de grandes chances d'être outil de propagande. Surtout quand le diagnostic et la prescription en appellent innocemment au thème central de la bonimenterie sarkozyste : le travail. Et si, paradoxalement, le PS avait trop travaillé ? Et si le problème était un trop plein de travail, mal géré, mal cadré, et en définitive trop peu mis en valeur par une organisation, pour le coup, archaïque et inadaptée ?

Ce qui est sûr, pour qui connaît un peu le premier parti de gauche, c'est que rarement on a vu endroit où l'on discute tant de politiques et d'idées. L'agitation médiatique récente en est d'ailleurs la preuve. Non sollicités, même les « simples militants » rédigent des notes, des contributions, des billets, qui faute de débouché finissent souvent sur la blogosphère ou dans les corbeilles des responsables. Des commissions de travail se réunissent, produisent texte sur texte, après consultation des partenaires ad hoc et de spécialistes reconnus. La composition sociologique du Parti fait qu'il abrite un nombre remarquable d'intellectuels, d'universitaires, de professionnels de différents secteurs. Et même de travailleurs libéraux ou de salariés du privé (alors que l'on pérorait encore sur la dangerosité du capitalisme ou au contraire sur la nécessité de s'y ouvrir) – ceci s'est accru avec la vague des adhérents à 20 euros. Nouveaux adhérents qui n'hésitent pas à mettre en avant des idées propres à décoiffer plus d'un rénovateur, comme on a pu le voir durant la campagne participative. Peut-on rêver plus formidable boîte à idées ?

Et pourtant, force est de constater que dans cet iceberg de la pensée socialiste, le



rapport entre partie immergée et partie émergée est particulièrement défavorable à cette dernière. La plupart des tribunes des procureurs de l'été et de l'automne ont d'ailleurs été la triste preuve : on peine à imaginer pire amas de lieux communs, de portes ouvertes à demi enfoncées et de prêt-à-penser trop poli pour être honnête. Et si l'on considère plus largement la parole publique du Parti socialiste, en faisant abstraction de la « base », le verdict, cruel, tombe comme une évidence : le PS est un parti qui ne pense pas, et qui surtout ne se pense pas.

Alors même qu'en acte, ou en puissance, la réflexion est là, en miettes éparses peut-être, non systématisée assurément, mais disponible et utilisable. Comment expliquer ce paradoxe ?

Le véritable problème n'est pas intellectuel, mais organisationnel. Reposons l'équation : une pensée riche en périphérie, abondante à la base, encore vigoureuse au niveau des commissions ad hoc, convenue, ou souffreteuse dans les rapports, et presque infirme au niveau du débouché final, autrement dit, le programme ou le « projet ». C'est à une question de thermodynamique des idées, de sciences de l'information dans leur version la plus physicienne, que nous sommes en fait confrontés. Comment se fait-il que le parti des « intellectuels » et des forces actives ne puisse accoucher de plus, avec un tel potentiel ? Comment en arrive-t-on à cette situation absurde où, en juin 2006, les militants plébiscitent en se pinçant le nez le programme qu'on leur soumet, tout en se lamentant systématiquement sur sa faiblesse ? Si l'on veut se livrer

**« Le vrai problème est donc tout sauf intellectuel : il est administratif, gestionnaire, managérial. A tout prendre, la solution ne se trouve pas à la Sorbonne, mais chez Ernst & Young »**

à une analyse de nos défaites intellectuelles, il faut la mener en termes de goulot d'étranglement, pertes en ligne, et bande passante. Et en tirer les conséquences qui s'imposent. Dans ce parti où tous les « nœuds », tous les

postes d'importance sont trop souvent tenus par un savant mélange d'élus et de technocrates frileux, les idées ne peuvent survivre, ou alors sous la forme d'une pensée par fiches, d'autant mieux reçue qu'elle reprend et consacre des vieilles certitudes dogmatiques, ou au contraire la doxa médiatique ambiante. Dans cet univers tout entier obsédé par la conservation des lieux de pouvoirs acquis, la nouveauté est perçue comme inutile, ou comme dangereuse, et celui qui la porte comme un empêchement de parler en rond, voire comme un concurrent potentiel, d'autant plus dangereux qu'il ne s'est pas encore plié à la pensée de bois dominante.

Dans ce milieu hostile, l'idée ne peut advenir à elle-même, et encore moins à son débouché politique. Ce qui, finalement, arrange bien les cadres en place. Le vrai problème est donc tout sauf intellectuel : il est administratif, gestionnaire, managérial. A tout prendre, la solution ne se trouve pas à la Sorbonne, mais chez Ernst & Young. Et si la nomenclature socialiste fustige constamment la pauvreté de la réflexion socialiste, c'est peut-être parce que ce qu'elle désire le moins au monde est de revoir ses privilèges, et de réformer en profondeur la vieille maison. On accuse le Parti de ne pas penser, pour ne pas avoir à le penser (c'est-à-dire penser son organisation ; sa structure, son fonctionnement).

Revenons in fine à ce qui, eu égard à nos réussites respectives, devrait nous servir de modèle – la machine à idées de l'UMP – mais en regardant ce qui est vraiment intéressant, et pas ce que l'on veut que nous regardions. Laissons de côté les « conventions du projet », ou plutôt prenons les pour ce qu'elles sont : des simulacres de réflexion collective destinés à mettre en scène la réflexion. Concentrons-nous sur les documents de synthèse, sérieux mais tout sauf révolutionnaires, élaborés pour ces conventions, et sur l'équipe Mignon. Il y a bien une leçon majeure à en tirer : c'est qu'un travail programmatique tout juste sérieux, très académique, simple, mais cohérent (car confié à une poignée de personnes) et clair dans ses directions vaut mieux qu'un assemblage baroque et pléthorique de propositions, fussent-elles inspirées ou directement produites par une armée mexicaine d'experts sur-diplômés et mondialement reconnus. Que ce qui importe est la facilité de transmission et la visibilité médiatique. C'est ce que les fans de football pourraient appeler le syndrome du Real de Madrid : l'important n'est pas de pouvoir coucher sur la feuille de match le nom de tous les meilleurs joueurs du moment, mais de disposer d'une équipe solidaire, clairement organisée et munie d'objectifs précis dans chaque compartiment de jeu. Hélas, on cherche en vain une prise de conscience de ce type dans les commentaires sur la rénovation. Et ce n'est pas la série des « forums de la Rénovation » (mal organisés, sans visibilité, et surtout sans processus clair d'implication des militants) qui peut nous rassurer.

Pas de rénovation idéologique sans rénovation structurelle. A défaut, n'en déplaise aux modernisateurs et aux Gracques de tout poil, la première sera reportée sine die – ou du moins aux calendes grecques.

**Romain Pigenel**  
Section Jaurès ENS

## quelle gouvernance pour l'aire métropolitaine de Paris ?

*Depuis que Nicolas Sarkozy a prononcé les deux mots « Grand Paris », ici et là fleurissent de nombreuses tribunes, en faveur de tel ou tel découpage permettant, selon leurs auteurs, une meilleure gouvernance de la métropole parisienne. Très vite on se rend compte qu'il s'agit le plus souvent d'élus ou de leurs porte-paroles plus ou moins attirés, cherchant avant tout à défendre leur bout de gras.*

Les frontières administratives de Paris n'ont guère évolué depuis Napoléon III et celui que certains considèrent comme un génie de l'urbanisme, Haussmann, dont la préoccupation première était surtout de permettre aux garnisons de circuler plus facilement dans la ville pour mieux contrôler le peuple et son goût du progrès. Jusqu'en 1968 il existait un département de la Seine qui englobait la plupart des quatre départements centraux de l'agglomération parisienne : les Hauts de Seine, la Seine et Marne, la Seine Saint-Denis et Paris. L'Etat Gaulliste décida de le scinder pour mieux isoler les communes de la ceinture rouge de Paris à l'est et au nord, ce qui a surtout permis de cristalliser les fractures territoriales au niveau de l'agglomération. Le projet défendu par Nicolas Sarkozy propose de créer un grand Paris englobant le cœur dense de l'agglomération, c'est-à-dire une entité plus ou moins équivalente quoi qu'un peu plus étendue que le défunt département. Il a même donner aux communes de l'agglomération une date butoir au-delà de laquelle si elle ne parviennent pas à s'entendre, l'Etat interviendra.

Bertrand Delanoë a choisi une approche beaucoup plus pragmatique, et moins médiatique, en mettant en place une Conférence Métropolitaine dès

2006, réunissant les élus des communes voisines de Paris et ceux de la Ville de Paris. Cette conférence, pilotée par un adjoint chargé des rapports entre Paris et les communes de sa banlieue, doit permettre d'accoucher de solutions pragmatiques afin que la gestion politique des enjeux concernant l'ensemble de la métropole soit plus efficace.

**« Le problème de la métropole parisienne n'est-il pas plutôt un empilement de décideurs qui n'agissent pas toujours de concert ? »**

L'enjeu, pourtant semble ailleurs. Le problème de la métropole parisienne n'est-il pas plutôt un empilement de décideurs qui n'agissent pas toujours de concert ? Maire des communes, préfet de département, conseils généraux, conseil régional, préfet de région, préfets de police pour les 4 départements centraux, structures auxquelles il faut ajouter de nombreuses petites communautés d'agglomération (Arc en Seine, Plaine commune etc.) qui répondent avant tout à des intérêts politiques... Une pléthore d'acteurs qui empêchent une gestion cohérente, à l'hauteur des

enjeux d'une métropole mondiale telle que Paris et qui souvent empêchent une juste répartition des capitaux.

Mais les problématiques urbaines ne se posent pas seulement à l'échelle de l'agglomération dense mais plutôt au niveau de l'aire métropolitaine, là où se joue les véritables mutations profondes, périurbaines, compléments délaissés par les politiques. C'est dans les zones périurbaines que viennent s'installer les employés et les ouvriers chassés des centres villes par le prix exorbitant des loyers, ou qui souhaitent fuir les banlieues en difficulté. C'est également aux marges que l'agglomération va pouvoir trouver les terrains nécessaires à son développement puisque la densification a ses limites. Ainsi, le Grand Londres, souvent érigé en modèle, se trouve lui aussi à l'étroit dans ses frontières alors même qu'il englobe l'ensemble de l'agglomération dense.

Pour conclure, l'auteur de ces quelques lignes suggère plutôt de supprimer des échelons de décisions superflus, qui font simplement doublons, comme les départements. Seulement ensuite pourra-t-il être question de mettre en place une communauté d'agglomération, qui devra nécessairement être la plus vaste possible pour pouvoir répondre aux enjeux de demain.



# éclosion

## Qu'est-ce que la gauche caviar ?

Le terme de gauche caviar illustre parfaitement la figure de l'oxymore. La gauche est censée être le camp des humbles, des modestes travailleurs dont les revenus ont la valeur de quelques grammes de caviar, met des riches par excellence, symbole de l'opulence et du raffinement. L'expression peu flatteuse de gauche caviar illustre ainsi le paradoxe d'hommes et de femmes fortunés revendiquant leur appartenance socialiste ou social-démocrate. Bien qu'inventé dans les années 1950 par le gaulliste Jacques Soustelle, cette dénomination est surtout employée depuis les années 1980. Les responsables de gauche, alors au pouvoir, sont suspectés d'avoir trahi leurs idéaux, de s'être trop mêlés aux puissants financiers ou de vivre en contradictions avec leurs engagements. Il est vrai que la fin de règne crépusculaire du président Mitterrand donnait l'impression d'une gauche dont la pureté d'antan, balayée par les « années fric » laissait la place à une tartufferie.

C'est là une erreur de perception. Tout d'abord, depuis que se sont forgés les concepts de droite et de gauche (à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle), la gauche modérée a souvent été composée de Bourgeois, voire de grands bourgeois. Dans *Histoire de la gauche caviar*, Laurent Joffrin rappelle que tous les grands hommes de la gauche modérée ou du camp progressiste étaient d'extraction bourgeoise et surtout vivaient en conformité avec leur milieu social. Ainsi, les idées progressistes annonciatrices de la révolution sont nées dans des salons où des bourgeois éclairés et mondains conversaient dans un luxe raffiné et subtil. Les ouvriers modestes ont donc été défendus avec force et conviction par des hommes très éloignés d'eux par leur condition sociale. Cet écart fut stigmatisé à toutes les époques et sous des modes très semblables ; les railleries concernant le train de vie luxueux de tel ou tel ténor socialiste actuel ont une proximité singulière avec les attaques féroces qu'a subies Léon Blum sur sa prétendue vaisselle en or. Pourtant le recul historique met en évidence la contribution du leader socialiste des années 1930 à l'amélioration de la condition ouvrière.

Ce qu'il y a de remarquable dans les attaques dont est l'objet la gauche caviar est qu'elles proviennent indifféremment de la droite et de l'extrême gauche. L'opinion de

ces deux camps découle paradoxalement du matérialisme historique : il existe une infrastructure, l'appartenance à telle ou telle classe, qui détermine une superstructure composée entre autre de la culture et des idées de chacun. On pense comme on naît, nos opinions politiques découlent de notre appartenance à un milieu. D'où l'accusation de duplicité à l'encontre d'hommes et de femmes proches sociologiquement de la bourgeoisie mais politiquement du prolétariat. Différents leaders d'extrême gauche étaient certes eux-mêmes bourgeois mais ils ont bien souvent rompu avec leur milieu d'origine. Pour autant, opposer une gauche sincère parce qu'elle vit parmi les classes laborieuses à une gauche embourgeoisée et donc hypocrite ne tient pas. L'extrême gauche s'est longtemps prononcée contre la propriété et pour un nivellement absolu des conditions, elle ne pouvait être composée de bourgeois propriétaires. Par contre la gauche réformiste, elle, a compris que souhaiter une société sans classe était dangereux et improductif, il n'y a donc pas d'incohérence idéologique dans l'appartenance de ses membres à l'élite. De même, la droite voit d'un mauvais œil ces « outsiders on the inside » et brocarde ces donneurs de leçons incapables d'appliquer celles-ci à eux-mêmes. Si l'on ne peut toujours leur donner tort, de nombreuses personnalités aujourd'hui unanimement respectées furent exposées à la vindicte d'une droite utilisant cet argument pour les décrédibiliser. Durant des séances parlementaires aux allures de curées, Blum et Mendès France furent ainsi victimes d'une violence inouïe (teintée d'antisémitisme) autant pour leurs idées que pour leur mode de vie et leur origine. Le courage qu'il a fallu à ces deux hommes, qui aurait pu se contenter de vivre paisiblement grâce leur fortune, les absout de toute duplicité. De nombreux héros de cette gauche réformiste et bourgeoise n'avaient en effet aucun intérêt à s'engager et à mener un combat qui, de toute façon, ne pouvait leur profiter.

Ainsi, si la gauche caviar doit prendre garde à ce que sa sensibilité envers la misère sociale ne soit pas une simple posture, son historicité doit être reconnue et avec elle les avancées sociales dont ses membres furent les instigateurs.

**Julien Paille** ■  
Association ■ "Contre Courant" / HEC

■ Composée de simples curieux de l'avenir de la Gauche, de sympathisants, ou même de militants de mouvements associatifs, politiques ou syndicaux, l'association Contre-Courant HEC se donne pour but de mettre un terme à la dépolitisation du campus de l'école, afin de transformer celui-ci en un véritable espace public

## strasbourg : la reconquête passe aussi par l'université



Mes chers amis,

Nous sommes aujourd'hui face à un gouvernement qui cristallise toutes les haines entre les citoyens : patrons et salariés, Français de souche et immigrés d'origine maghrébine, retraités du service public et ceux du privé, et la liste serait encore longue.

Que pouvons nous faire dans cette période ? Après la défaite présidentielle de 2007, nous avons comme défi de redonner l'espoir aux Français, de leur apprendre le goût de l'effort et de leur inculquer des valeurs moralement justes. C'est justement la tâche des socialistes, et à travers nous de toutes les forces de progrès et de l'écologie.

Nous sommes humanistes et solidaires, et nous le revendiquons. Nous sommes responsables et réalistes, c'est pourquoi nous préparons avec force l'alternance de demain. Car alternance il y aura, et la victoire suivra.

En tant qu'universitaires, je vous appelle à vous fédérer, afin que naissent de la confrontation de nos esprits des idées nouvelles. Nous avons des choses à dire, nous sommes un laboratoire de pensée. Ensembles et unis, nous pouvons tout !

Entrez dans le débat, rejoignez nous dans notre future section universitaire socialiste de SciencesPo Strasbourg.

Bien à vous,

**Julien Vick** ■  
Section ■ Sciences-Po Strasbourg

contact  
sectionpsustrasbourg@yahoo.fr



## Projet de redynamisation d'une section universitaire à Grenoble

**A**u printemps dernier, le Parti socialiste avait réalisé des scores historiques dans la ville de Grenoble notamment lors des présidentielles. Au second tour, le 6 mai, notre candidate, Ségolène Royal, avait réalisé près de 58% des voix. Mieux : notre candidate, Geneviève Fioraso, avait conquis son siège à l'Assemblée nationale en battant très nettement, le candidat de l'UMP soutenu par le Président de la République, le Premier ministre et le ministre de la Défense, Hervé Morin : l'ancien maire de Grenoble (1983 – 1995), Alain Carignon.

Ville historique de la gauche, à l'origine de la Révolution française et bastion de la Résistance, Grenoble conserve une grande importance dans l'histoire de notre parti et la mobilisation des militants est forte. C'est dans cette optique que nous, étudiants socialistes de l'IEP Grenoble, souhaitons constituer un groupe socialiste universitaire (ou plutôt, pour être exact, redynamiser une section universitaire existante)

Notre démarche s'explique par les initiatives menées aux IEP de Paris et de Lille mais également à l'ENS et à la Sorbonne. Dans

ces quatre écoles, une section universitaire est créée et celle-ci fonctionne très bien. Elles ont pour but de promouvoir et renouveler nos idées au sein du tissu universitaire qui regroupe à la fois des étudiants, des personnels et des enseignants-chercheurs.

Notre démarche est également particulière. Soucieux de recueillir différents avis et de rassembler un maximum d'étudiants venant d'horizons différents, notre projet vise à réunir les étudiants du domaine universitaire grenoblois qui regroupe outre, Sciences Po Grenoble, l'Université Pierre Mendès France, l'Université Stendhal, l'Université Joseph Fourier ainsi que l'Institut National Polytechnique de Grenoble. En effet, si la rénovation doit se faire au sein de notre mouvement, elle doit également toucher et concerner un maximum d'étudiants en particulier ceux qui n'étudient pas les sciences politiques.

Dans le cadre de la rénovation justement, notre projet de section universitaire vise à nous rapprocher davantage du milieu étudiant. Jusqu'ici, le milieu étudiant a plus ou moins été une faiblesse de notre parti, ce qu'il a mis en difficulté sur un certain

nombre de sujets tel que la santé, le logement ou bien encore le fonctionnement des universités françaises.

Qui plus est, il s'agit à Grenoble, de redorer l'image de notre formation qui subit une certaine défiance et qui peine à diffuser ses idées et ses valeurs, et ce au profit des partis d'extrême gauche, la Ligue Communiste Révolutionnaire en premier.

Enfin, nous souhaitons par la redynamisation de cette section universitaire, participer à la constitution d'un réseau de sections socialistes universitaires, réseau initié par l'École Normale Supérieure en 2002, puis par Sciences Po Paris et la Sorbonne. Après les deux dernières, Sciences Po Lille et bientôt Sciences Po Strasbourg, il paraît normal et logique que Grenoble, ville de gauche et ville d'Hubert Dubedout et de Pierre Mendès-France, participe à cette initiative.

**Gilles Johson** ■

Section ■ Sciences-Po Grenoble



### Allons voir si la Rose

**ont participé à ce numéro les sections universitaires du PS :**

Jaurès ENS-Ulm, Sciences Po,  
Sciences Po Grenoble,  
Sciences Po Strasbourg, Sorbonne

**ainsi que :**

Contre-Courant / HEC

**auteurs :**

Adrien Brun, Thomas F, Maxence Gaillard  
Jonathan Gindt, Gilles Johson,  
Anne-Laure Marchal, Julien Paille,  
Baptiste Péciaux, Romain Pigenel,  
Bastien Taloc, Julien Vick

**maquette :**

Charles Gauthier

**site internet :**

en construction

**contacts journal :**

[contact@ps-universites.fr](mailto:contact@ps-universites.fr)

**contacts secrétaires de section :**

Jaurès-ENS / Romain Pigenel :

[romain.pigenel@gmail.com](mailto:romain.pigenel@gmail.com)

Sciences Po / Camille Spire :

[camille.spire@sciences-po.org](mailto:camille.spire@sciences-po.org)

Sorbonne / Anne-Laure Marchal :

[annelaure.marchal@hotmail.fr](mailto:annelaure.marchal@hotmail.fr)

Les propos tenus dans le présent numéro n'engagent que leurs auteurs. Ni le Parti Socialiste, ni les sections universitaires du Parti Socialiste ne pourront être tenus pour responsables.

